

RAPPORT ANNUEL

SECURI-TAUX

Société d'Investissement à Capital Variable

20, rue de la Baume

75008 Paris

**Rapport spécial du commissaire aux
comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 28 septembre 2017

SECURI-TAUX

Société d'Investissement à Capital Variable

20, rue de la Baume
75008 Paris

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 28 septembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

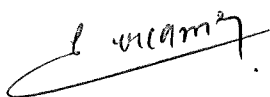
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine, le 16 novembre 2017

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

SECURI-TAUX

Société d'Investissement à Capital Variable

20, rue de la Baume

75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 septembre 2017

SECURI-TAUX

Société d'Investissement à Capital Variable

20, rue de la Baume

75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 28 septembre 2017

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la SICAV, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPC SECURI-TAUX relatifs à l'exercice clos le 28 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPC, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30 septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, en vertu du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'OPC et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction de la société d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la SICAV.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

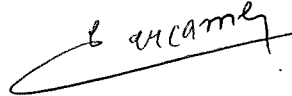
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

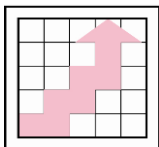
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 16 novembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Vercamer', written over a horizontal line.

Jean-Pierre VERCAMER



Sécuri-Taux
(Société d'Investissement à Capital Variable)
Rapport annuel
(29 septembre 2016 - 28 septembre 2017)



Environnement économique et financier

Le troisième trimestre 2017 se termine sur une note optimiste d'un point de vue macroéconomique alors que le FMI revoit à la hausse ses prévisions de croissance pour le troisième trimestre à 3.5% contre 3.4% précédemment. Malgré la persistance de certains risques politiques et géopolitiques, l'économie mondiale fait preuve d'un dynamisme certain.

Aux Etats Unis où la croissance du PIB a été publiée à +3.1% au deuxième trimestre, la consommation, moteur traditionnel de la croissance, a progressé fortement au deuxième trimestre (+3.3% contre +1.9% au premier trimestre) et semble se maintenir sur un rythme soutenu au troisième trimestre. Les indicateurs avancés que constituent les enquêtes de confiance des consommateurs et des directeurs d'achat sont encore sur des niveaux très élevés et permettent d'entrevoir une croissance du PIB américain de +2.2% pour l'année 2017. L'inflation totale demeure malgré tout inférieure à l'objectif de la Fed qui reste vigilante et plutôt accommodante.

En Zone Euro, le même optimisme règne avec un taux de croissance attendu de +2% pour l'année 2017. Les investissements se maintiennent sur une tendance positive et l'activité manufacturière, qui a accéléré en septembre, fait preuve d'un dynamisme certain. Le taux de chômage qui continue sa baisse à 9.1% a atteint un plus bas depuis mai 2009. Comme aux Etats Unis, l'inflation reste stable à +1.5% en septembre mais diminue légèrement hors alimentation et énergie.

Au Japon également, l'économie semble connaître une embellie. La croissance du PIB est attendue à +1.5% pour 2017 grâce à la bonne tenue du commerce international et à son impact sur l'activité manufacturière nipponne. En revanche, les effets du retour de la croissance sur les prix demeurent nuls et l'inflation peine à se maintenir en territoire positif.

Le marché des taux d'intérêt

La faiblesse de l'inflation a, pour l'instant, raison de la volonté des banques centrales de normaliser rapidement leur politique monétaire. La Réserve Fédérale ne devrait désormais augmenter qu'une fois ses taux en décembre 2017. En Zone Euro, la BCE retarde le moment où sa politique devrait devenir neutre en annonçant une réduction du montant acheté chaque mois mais une prolongation du Quantitative easing.

A fin septembre, le taux à 10 ans allemand a augmenté d'environ 25 pbs par rapport au 31 décembre de l'année passée comme l'ensemble des taux Core Euro. Sur le marché obligataire privé, les primes de risque ont poursuivi leur mouvement de réduction, la performance de l'indice Barclays du segment Investment Grade a progressé de 1.7%.

Les marchés actions

Sous l'effet de bonnes conditions économiques et des politiques monétaires encore accommodantes, les résultats des entreprises continuent de progresser et les principaux indices actions ont des performances à deux chiffres. L'indice de la bourse de Milan progresse même de 21.1% depuis le début de l'année.

Outre Atlantique, les marchés actions volent de record en record avec une performance de 14.2% depuis le début de l'année et un marché actions qui profite de l'engouement pour les sociétés technologiques américaines et des attentes engendrées par les promesses fiscales du président Donald Trump.

Le marché des devises

Après un période de renchérissement, la devise américaine a perdu du terrain par rapport à l'Euro alors que, après la levée de l'incertitude des élections françaises, le risque politique s'est atténué. Depuis la fin de l'année 2016, la monnaie de la Zone Euro s'est appréciée d'un peu plus de 12% en dollars US. En Yen et en Livre Sterling, la monnaie européenne s'est appréciée respectivement de 8.74% et 2.54%.

Le marché des matières premières

Après être revenu sur des niveaux proches de 40\$, le pétrole a, à nouveau franchi la barre des 50\$ au mois de septembre à la suite du passage de la tempête Harvey en Floride. Du côté des métaux, les cours sont en hausse depuis le début de l'année avec une hausse plus marquée des métaux industriels comme le palladium qui a augmenté de près de 40% depuis le début de l'année.

Rapport de gestion

Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun.

Modifications à intervenir au cours du prochain exercice

Aucun.

Classification

Monétaires.

Rappel de la stratégie d'investissement

La gestion de la Sicav est une gestion active. La Sicav s'expose aux taux d'intérêt à court terme de la zone euro. Le gérant sélectionne les instruments en fonction de la courbe des taux et de la rémunération des différents émetteurs. Il peut couvrir le portefeuille en cas d'anticipation de hausse des taux d'intérêt et réaliser des arbitrages sur la courbe des taux et sur la rémunération des émetteurs.

Le portefeuille de la Sicav est investi jusqu'à 100 % en titres de créance en euro, à taux fixe, taux variable ou taux révisable (obligations à court terme, titres de créance négociables et assimilés de droit français et étranger) et des instruments du marché monétaire. La Sicav utilise principalement les titres de créance négociables (bons du Trésor, certificats de dépôt et billets de trésorerie) ainsi que des obligations à court terme pour réaliser l'objectif de gestion.

Le gérant peut investir sur des titres d'émetteurs privés dont la notation à long terme lors de l'acquisition est au moins A (agence de notation ou notation interne). La répartition entre dette publique et dette privée est discrétionnaire.

La Sicav peut investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens relevant de la directive européenne 2009/65/CE. Elle n'est pas investie en parts ou actions de FIA de droit français non conformes à cette directive, notamment des fonds de fonds alternatifs, FIA investissant plus de 10 % en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA, FIA nourriciers, fonds professionnels à vocation générale, fonds professionnel spécialisé ni en parts ou actions de FIA des pays tiers.

La Sicav peut investir en OPCVM gérés par GRESHAM Asset Management.

La Sicav peut intervenir sur des contrats à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou organisés des pays membres de l'OCDE (ou participant à l'Union Economique et Monétaire).

La Sicav peut intervenir sur les contrats à terme ou des options sur taux d'intérêt à court terme pour exposer le portefeuille. Ces contrats peuvent également servir à diminuer l'exposition au risque de taux d'intérêt dans un contexte d'anticipation de hausse des taux.

La Sicav peut également utiliser les contrats à terme sur taux d'intérêt afin de réaliser des arbitrages sur la courbe des taux ou sur la rémunération des émetteurs.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la Sicav peut :

- procéder à des dépôts, au sens et dans le cadre de l'article 2-1 du décret n° 89-623, auprès d'établissements de crédit dont le siège est établi dans un pays partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, dans la limite de 20% de ses actifs par entité.
- être en situation emprunteuse d'espèces jusqu'à 10 % de son actif net.

Politique de gestion

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance comparable à celle de l'EONIA (Euro OverNight Index Average) minorée des frais de gestion. Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de l'OPCVM est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion.

Durant l'exercice 2016 - 2017 la société de gestion n'a pas participé aux Assemblées Générales des sociétés composant le portefeuille de l'OPCVM.

Les intermédiaires sélectionnés répondent aux critères figurant dans le prospectus de la Sicav. Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice.

Outre les honoraires de gestion, la société de gestion ne perçoit aucune quote-part de la commission de mouvements relative aux opérations sur instruments financiers. Cette commission reste acquise à l'établissement dépositaire.

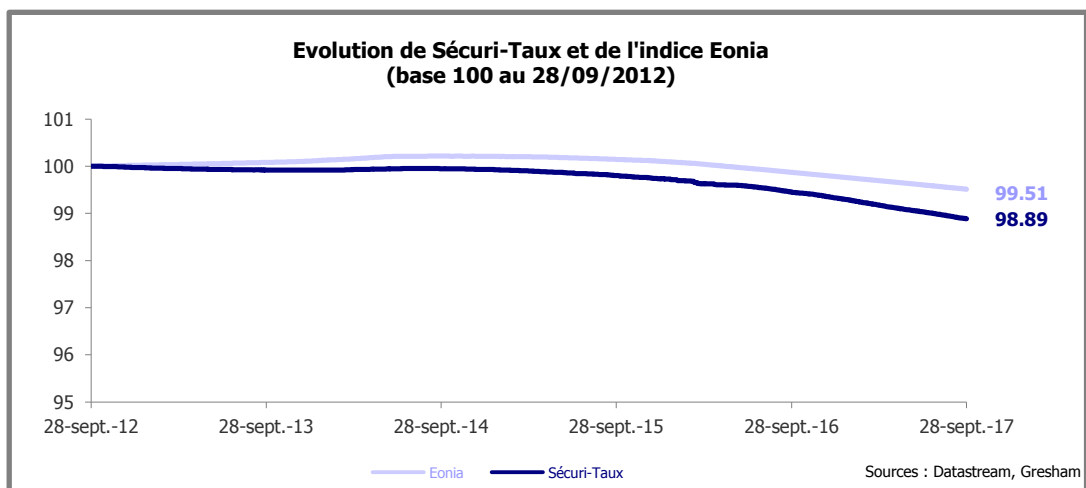
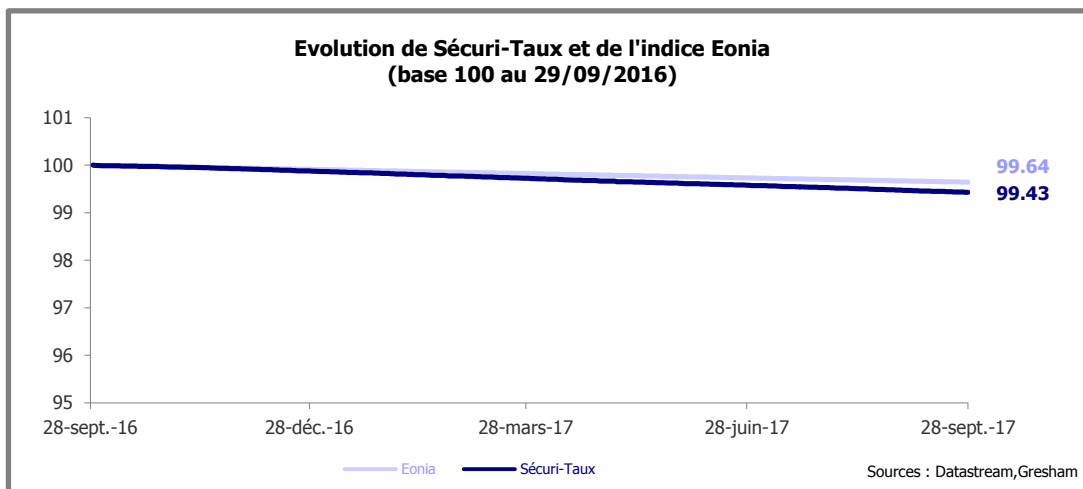
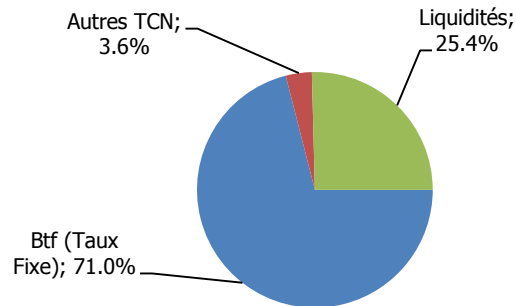
Du 29 septembre 2016 au 28 septembre 2017, la valeur liquidative publiée de Sécuri-Taux est passée de € 370.59 à € 368.48, soit une baisse de 0.57%. Dans le même temps, l'indice Eonia a enregistré une baisse de 0.36%.

La SICAV, investie sur des titres de maturités inférieures à trois mois, souffre de l'assouplissement quantitatif européen qui maintient les parties courtes des courbes de taux européens en territoire négatif.

| Performances au 28/09/2017 | Sécuri-Taux | Eonia |
|----------------------------|-------------|--------|
| Depuis le 29/09/2016 | -0.57% | -0.36% |
| Depuis le 30/09/2015 | -0.92% | -0.63% |

La performance sur la période considérée ne préjuge pas des performances futures

Répartition par classe d'actif au 28/09/2017



*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de la période

| | Montant |
|---------------------------|----------------|
| Montants des acquisitions | 248 260 899.02 |
| Montants des cessions | 187 030 873.13 |

Politique de best selection

Conformément à la directive Marchés d'instruments financiers entrée en application le 1^{er} novembre 2007, les prestataires de services d'investissement doivent s'acquitter de l'obligation de best execution. Toutefois, pour les opérations de réception / transmission d'ordres, qui représentent la totalité des transactions réalisées par GRESHAM Asset Management pour le compte de clients, cette obligation se traduit par une obligation de "meilleure sélection" des intermédiaires et contreparties.

Les critères retenus par GRESHAM Asset Management sont les suivants :

- le critère d'exécution et de règlement qui couvre les modalités pratiques d'exécution des ordres et la qualité du dépouillement
- le coût global de transaction supporté par les clients qui tient compte du prix de négociation et de l'ensemble des frais de transaction
- pour les actions, le critère de couverture globale de l'ensemble des marchés sur lesquels les clients interviennent
- pour les obligations, la couverture du marché domestique et la connaissance des contraintes des investisseurs français

La politique de best selection tient compte de la taille de la société de gestion et des volumes traités, mais également de la nature des instruments financiers négociés : actions internationales de grande capitalisation, obligations principalement libellées en euros et dont la notation est supérieure ou égale à BBB et la liquidité est suffisante, titres de créances négociables émis par des établissements de taille importante.

Méthode choisie pour mesurer le risque global

Conformément à l'instruction AMF 2011-15, la méthode de calcul du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode du calcul de l'engagement.

Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En application de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, le processus d'investissement de l'OPCVM est indépendant de critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Frais d'intermédiations

La SICAV n'a pas eu recours au cours de l'exercice à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Par conséquent, conformément à la réglementation, la SICAV n'a pas établi de compte-rendu relatif aux frais d'investissement.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - SFTR

Au cours de l'exercice, la SICAV n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Politique de rémunération (disponible sur www.gresham.fr) :

La politique de rémunération de GRESHAM Asset Management est applicable à l'ensemble du personnel de GRESHAM Asset Management, dit « personnel identifié ». Cette politique de rémunération a été rédigée en appliquant le principe de proportionnalité pour chaque catégorie de personnel et ce eu égard à un certain nombre de critères énumérés dans la politique.

Les rémunérations fixe et variable de ce « personnel identifié » sont décrites précisément dans la politique de rémunération, laquelle promet une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des fonds gérés par GRESHAM Asset Management. Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale de chaque collaborateur.

Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion. Enfin, la mise en œuvre de cette politique de rémunération fait l'objet au moins une fois par an d'une évaluation interne. Le Comité des rémunérations du Groupe auquel appartient GRESHAM Asset Management assiste le Conseil d'administration notamment dans la supervision de la politique de rémunération.

Mandats des mandataires sociaux

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, est ci-après indiquée la liste des mandats ou fonctions exercées, pendant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Jean-Xavier Waechter

Président-Directeur Général de :

- la Sicav Sécuri-Taux
- la Sicav Stratégie Rendement
- la Sicav Stratégie Indice Europe

Directeur Général de GRESHAM Asset Management

Monsieur Olivier Potellet

Président-Directeur Général de (jusqu'au 22 novembre 2016) :

- GRESHAM Holding
- GRESHAM

Président du Conseil d'administration de:

- GRESHAM Banque (jusqu'au 25 novembre 2016)

Gérant de :

- GRESHAM Immobilier (jusqu'au 25 novembre 2016)

Représentant permanent de:

- GRESHAM dans la Sicav Sécuri-Taux (jusqu'au 22 novembre 2016)
- GRESHAM Banque dans la Sicav Stratégie Rendement (jusqu'au 25 novembre 2016)
- GRESHAM Holding dans la Sicav Stratégie Indice Europe (jusqu'au 25 novembre 2016)
- GRESHAM Banque, membre du Conseil de surveillance de la SCPI Primopierre (jusqu'au 22 novembre 2016)

Remplacé par Monsieur Eric Rosenthal

Président de :

- infoplacement.fr

Représentant permanent de :

- GRESHAM dans la Sicav Stratégie Indice Europe
- GRESHAM dans la Sicav Sécuri-Taux
- GRESHAM Holding dans la Sicav Stratégie Rendement (jusqu'au 12 juillet 2017)

Gérant de :

- GRESHAM Immobilier (depuis le 10 février 2017)

Madame Florence Aurelly

Directeur Général Délégué de GRESHAM

Représentant permanent de :

- GRESHAM Holding dans la Sicav Sécuri-Taux (jusqu'au 12 juillet 2017)
- GRESHAM dans la Sicav Stratégie Rendement
- GRESHAM Holding dans la Sicav Stratégie Indice Europe (du 28 novembre 2016 au 12 juillet 2017)

Monsieur Bertrand Jounin

Administrateur de :

- Enseignes du Patrimoine
- la SICAV Stratégie Indice Europe
- la SICAV Stratégie Rendement
- la SICAV Sécuri-Taux

Représentant permanent de :

- APICIL Prévoyance, membre du Conseil de surveillance de Voltaire Capital
- GRESHAM dans GRESHAM Asset Management
- Président des Enseignes du Patrimoine
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Spread Research.

Bilan au 28 septembre 2017 en euro

Actif

| | 28/09/2017 | 29/09/2016 |
|---|----------------------|----------------------|
| Immobilisations nettes | | |
| Instruments financiers | | |
| Titres de créances | | |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | |
| <i>Titres de créances négociables</i> | 63 340 000,00 | 10 355 000,00 |
| Organismes de placement collectif | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 8 240 608,66 | 0,00 |
| Créances | | |
| Autres | 28 905,55 | 7 158,82 |
| Comptes financiers | | |
| Comptes à vue | 13 319 575,03 | 473 949,01 |
| Total de l'actif | 84 929 089,24 | 10 836 107,83 |

Passif

| | 28/09/2017 | 29/09/2016 |
|---|----------------------|----------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 85 403 324,73 | 10 872 641,63 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -7 560,39 | -1 287,46 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | -478 108,64 | -37 152,82 |
| Total des capitaux propres | 84 917 655,70 | 10 834 201,35 |
| (= Montant représentatif de l'actif net) | | |
| Dettes | | |
| Autres | 11 433,54 | 1 906,48 |
| Total du passif | 84 929 089,24 | 10 836 107,83 |

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan

| | 28/09/2017 | 29/09/2016 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Opération de couverture | Néant | Néant |
| Autres opérations | Néant | Néant |
| Autres engagements | Néant | Néant |

Compte de résultat

| | EXERCICE 2016 / 2017 | EXERCICE 2015 / 2016 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur titres de créances | -135 414,35 | -37 538,82 |
| Total I | -135 414,35 | -37 538,82 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Total II | 0,00 | 0,00 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | -135 414,35 | -37 538,82 |
| <i>Autres produits (III)</i> | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | -22 525,82 | -11 348,67 |
| Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV) | -157 940,17 | -48 887,49 |
| <i>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</i> | -320 168,47 | 11 734,67 |
| Acomptes sur résultat versés au cours de l'exercice» (VI) | 0,00 | 0,00 |
| Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) | -478 108,64 | -37 152,82 |

Annexe

1-Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la SICAV sont présentés sous la forme prévue par le Règlement 2014-01 du 14 janvier 2014 de l'Autorité des normes comptables relatif au plan comptable des OPC à capital variable, publié au J.O.R.F. du 8 septembre 2014.

La devise de référence de la comptabilité est l'euro.

Portefeuille

Les entrées (achats ou souscriptions), et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition frais exclus.

La valeur comptable des titres cédés est calculée selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur liquidative est présentée et déterminée pour :

- les titres cotés : au dernier cours du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion,

- les OPC : au cours de la dernière valeur liquidative connue,

- les titres de créances négociables : TCN inférieurs ou égaux à trois mois : linéarisation,
TCN supérieurs à trois mois : au taux de marché.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les positions clôturées sont calculées selon la méthode du premier entré premier sorti.

Marchés à terme fermes :

Les positions ouvertes sont valorisées en fonction des cours de compensation du jour. Les engagements hors bilan sont estimés à la valeur de marché en fonction du cours de compensation et leur valorisation équivaut au cours multiplié par la quantité, la quotité et la devise de référence.

Marchés à terme conditionnels :

Les positions ouvertes sont valorisées en fonction des cours de compensation du jour. Les engagements hors bilan sont estimés à la valeur de marché en fonction du cours de compensation et leur valorisation équivaut à la traduction en équivalent sous-jacent de l'option.

Rémunération des comptes en devises

Ce compte enregistre les prévisions de rémunération, par la voie d'une échelle d'intérêts transmises par un intermédiaire financier, pour tout compte courant ou compte de dépôt de garantie.

Frais de gestion

Une dotation quotidienne est calculée sur la base de 0,0800 % (TTC) par an sur actif net.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Les intérêts sur obligations et titres de créances négociables sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

La valeur de l'actif net inclut la fraction de coupon couru des titres à revenu fixe afférente aux jours non ouvrés et fériés immédiatement postérieurs au jour de calcul.

Politique de distribution

La SICAV capitalise l'intégralité des revenus et des plus ou moins values nettes de frais.

2 - Evolution de l'actif net

| | | EXERCICE 2016 / 2017 | EXERCICE 2015 / 2016 |
|--|------|-------------------------|-------------------------|
| Actif net en début d'exercice | + | 10 834 201,35 | 11 481 101,59 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) | + | 231 678 157,07 | 53 533 790,97 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | - | -157 432 345,32 | -54 130 151,37 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers | + | 0,00 | 78,61 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers | - | -2 056,19 | -2,96 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | + | 0,00 | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | - | 0,00 | 0,00 |
| Frais de négociation | - | -1 602,00 | -1 728,00 |
| Différences de change | + /- | 0,00 | 0,00 |
| Variation de la différence d'estimation des instruments financiers | + /- | -759,04 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N :</i> | | <i>-759,04</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1:</i> | | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | +/- | 0,00 | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N :</i> | | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1:</i> | | <i>0,00</i> | <i>0,00</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | - | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | - | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | +/- | -157 940,17 | -48 887,49 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur les plus et moins-values nettes | - | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | - | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | +/- | 0,00 | 0,00 |
| Actif net en fin d'exercice | = | 84 917 655,70 | 10 834 201,35 |

3 - Compléments d'information

3.1 - Instruments financiers : ventilation par nature juridique

| | |
|--|---------------|
| Titres de créances | |
| Bons du Trésor | 60 310 000,00 |
| Titres de créances négociables à court terme | 3 030 000,00 |

3.2 - Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | Taux fixe | Taux variable | Taux révisable | Autres |
|-----------------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| Actif | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 63 340 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 13 319 575,03 |
| Passif | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3 - Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | 0-3 mois] |]3 mois - 1 an] |]1 - 3 ans] |]3 - 5 ans] | > 5 ans |
|-----------------------------------|---------------|--------------------|-------------|-------------|---------|
| Actif | | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 63 340 000,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 13 319 575,03 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.4 - Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors bilan (à l'exception de l'euro)

| | DEV |
|--|------|
| Actif | |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 |
| OPC | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Créances | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 |
| Passif | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Dettes | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 |
| Hors-Bilan | |
| Opérations de couverture | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 |

3.5 - Créances et dettes : ventilation par nature

Opérateurs débiteurs et autres créances

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Compte d'attente | 28 402,53 |
| Charges constatées d'avance | 503,02 |

Opérateurs créditeurs et autres dettes

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Répartition périodique des frais | 11 433,54 |
|----------------------------------|-----------|

3.6 - Capitaux propres

| Nombres de titres | |
|------------------------------|------------|
| émis pendant l'exercice | 627 245,17 |
| rachetés pendant l'exercice | 426 028,07 |
| Commissions de souscriptions | |
| Montant perçu | Néant |
| Montant rétrocédé | Néant |
| Commissions de rachats | Néant |

3.7 - Frais de gestion

| frais de gestion fixes | |
|---|-----------|
| Charges externes (1) | 21 359,38 |
| Autres charges de gestion courantes (2) | 1 166,44 |
| | 22 525,82 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,08 |
| (1) Commission versée intégralement à la Société de Gestion | 14 284,23 |
| (1) Dont honoraires des commissaires aux comptes | 5 400,00 |
| (1) Dont cotisations | 1 675,15 |
| (2) Dont actes juridiques | 1 166,44 |

| frais de gestion variables (commission de performance) | |
|--|-------|
| | Néant |

3.8 - Engagements reçus et donnés

| |
|-------|
| Néant |
|-------|

3.9 - Autres informations

| Titres reçus en garantie et non inscrits en portefeuille titres | |
|---|-------|
| | Néant |

| Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres | |
|---|-------|
| | Néant |

| Instruments émis ou gérés par la société de gestion | |
|---|-------|
| | Néant |

3.10 - Tableau d'affectation des sommes distribuables

| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice | | | | |
|---|---------------|------------------|------------------------|-------------------------|
| Date | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
| Néant | | | | |

| Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice | | |
|--|---------------|------------------|
| Date | Montant total | Montant unitaire |
| Néant | | |

| Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat | EXERCICE 2016 / 2017 | EXERCICE 2015 / 2016 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | -478 108,64 | -37 152,82 |
| Total | -478 108,64 | -37 152,82 |
| Affectation | | |
| Distribution | | |
| Report à nouveau de l'exercice | | |
| Capitalisation | -478 108,64 | -37 152,82 |
| Total | -478 108,64 | -37 152,82 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | | |
| Distribution unitaire | | |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat | | |

| Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes | EXERCICE 2016 / 2017 | EXERCICE 2015 / 2016 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -7 560,39 | -1 287,46 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -7 560,39 | -1 287,46 |
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -7 560,39 | -1 287,46 |
| Total | -7 560,39 | -1 287,46 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de parts | | |
| Distribution unitaire | | |

3.11 - Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

| Date | actif net | nombre de parts | Valeur liquidative | distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) | distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) | crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | capitalisation unitaire (*) |
|------------|---------------|-----------------|--------------------|--|---|--|-----------------------------|
| 30/09/2013 | 21 155 774,37 | 56 817,37 | 372,34 | - | - | - | -0,08 |
| 30/09/2014 | 18 504 654,26 | 49 683,79 | 372,44 | - | - | - | 0,07 |
| 30/09/2015 | 11 481 101,59 | 30 871,96 | 371,89 | - | - | - | -0,55 |
| 29/09/2016 | 10 834 201,35 | 29 234,87 | 370,59 | - | - | - | -1,31 |
| 28/09/2017 | 84 917 655,70 | 230 451,97 | 368,48 | - | - | - | -2,10 |

(*) La capitalisation unitaire à partir du 30/09/2014 est celle du résultat et des plus ou moins values nettes. Pour les exercices précédents, la capitalisation unitaire est uniquement celle du résultat.

**SECURI TAUX
(SICAV)**

DÉTAIL DU PORTEFEUILLE EN EURO AU 28 SEPTEMBRE 2017

| CODE ISIN - DOSSIER TITRE - LIBELLE | DEV | QTE | VALEUR BOURSIERE | % AN | HORS BILAN | % HB |
|--|-----|----------|---------------------|---------|------------|------|
| PORTEFEUILLE | | | | | | |
| TITRES OPCVM | | | | | | |
| OPCVM EUROPEEN COORDONNE | | | | | | |
| FR0010251660-000 AMUNDI TRESO CORPO.C1 3DEC | EUR | 35,1 | 8 240 608,66 | 9,70% | | |
| TITRES OPCVM | | | 8 240 608,66 | 9,70% | | |
| TITRES DE CREANCES | | | | | | |
| BONS DU TRESOR | | | | | | |
| FR0123934632-000 BTF ECH 11/10/2017 | EUR | 20010000 | 20 010 000,00 | 23,56% | | |
| FR0124423148-000 BTF ECH 04/10/2017 | EUR | 5910000 | 5 910 000,00 | 6,96% | | |
| FR0124423155-000 BTF ECH 18/10/2017 | EUR | 19900000 | 19 900 000,00 | 23,43% | | |
| FR0124423163-000 BTF ECH 01/11/2017 | EUR | 4500000 | 4 500 000,00 | 5,30% | | |
| FR0124423171-000 BTF ECH 15/11/2017 | EUR | 1940000 | 1 940 000,00 | 2,28% | | |
| FR0124423197-000 BTF ECH 13/12/2017 | EUR | 8050000 | 8 050 000,00 | 9,48% | | |
| TCN COURT TERME | | | | | | |
| FR0124468010-000 NEU CP BPCE 01/12/2017 | EUR | 400000 | 400 000,00 | 0,47% | | |
| FR0124508815-000 NEU CP ROQUETTES F ECH 19/10/2017 | EUR | 1000000 | 1 000 000,00 | 1,18% | | |
| FR0124556806-000 NEU CP CFCM MABN ECH 03/11/2017 | EUR | 1100000 | 1 100 000,00 | 1,30% | | |
| FR0124558166-000 NEU CP CDT MUN PARIS 11/12/2017 | EUR | 530000 | 530 000,00 | 0,62% | | |
| TITRES DE CREANCES | | | 63 340 000,00 | 74,59% | | |
| TOTAL PORTEFEUILLE | | | 71 580 608,66 | 84,29% | | |
| LIQUIDITES | | | | | | |
| OPERATEURS DEBITEURS & AUTRES CREANCES | | | | | | |
| 47 - COMPTES TRANSIT. ET D'ATTENTE | EUR | | 28 402,53 | 0,03% | | |
| 486 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE | EUR | | 503,02 | 0,00% | | |
| OPERATEURS DEBITEURS & AUTRES CREANCES | | | 28 905,55 | 0,03% | | |
| OPERATEURS CREDITEURS & AUTRES DETTES | | | | | | |
| 488 - REPARTITION PERIODIQUE FRAIS | EUR | | -11 433,54 | -0,01% | | |
| OPERATEURS CREDITEURS & AUTRES DETTES | | | -11 433,54 | -0,01% | | |
| DISPONIBILITES | | | | | | |
| 51 - BANQUES, ORGANISMES ET ETABL.FI | EUR | | 13 319 575,03 | 15,69% | | |
| DISPONIBILITES | | | 13 319 575,03 | 15,69% | | |
| TOTAL LIQUIDITES | | | 13 337 047,04 | 15,71% | | |
| ACTIF NET | | | 84 917 655,70 | 100,00% | | |
| NOMBRE DE PARTS | | | 230 451,97 | | | |
| VALEUR LIQUIDATIVE | | | 368,48 | | | |